

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-474-1936 Prélèvements,

n° 10-474-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mai 1936

Numéro JO

n° 474 du 31/05/1936

Date du numéro

31 mai 1936

TEXTE INTÉGRAL

un prélèvement extraordinaire de deux cent mille francs (200,000 francs), sera effectué sur les fonds disponibles de la caisse de réserve du service local pour faire face aux dépenses afférentes à la réfection du réseau routier urbain.